



LES MATELLES

**PROCÈS VERBAL : DE COMPTE- RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2019**

* * *

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 4 septembre, à 19 heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa séance, sous la Présidence de : Monsieur le Maire Alain BARBE ;

Etaient présents ; Monsieur Alain BARBE, le Maire ;
Mesdames Dominique SÉÉBOLD, Véronique DULAC, messieurs Christian AMAT, Guy BRETON, Vincent CALMETTES ; Adjoints au Maire.
Mesdames Corinne CABANE Anne DELTOUR, Dominique STEWART, messieurs Bertrand BONNARD, Cédric GARNIER, Gautier SIFANTUS ; Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mesdames : Corinne PREVOSTEL, Cécile PEYRAGROSSE. Messieurs Pierre ADER, Bernard BONNET, Olivier HIRN.

Procuration : Mme Véronique NORHOLM pour Mme Corinne CABANE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BARBE le Maire à 19H.
Après signature des présents, les excusés sont annoncés.

SECRETAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal :

Dominique SÉÉBOLD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

* * * * *

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 JUIN 2019

Le Conseil Municipal :

DECIDE

✓ D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 JUIN 2019 ;
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Résultat du vote : à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

* * * * *

L'ordre du jour est ainsi présenté :

N°ORDRE	THEMATIQUE	ORDRE DU JOUR :
	<i>Affaires Générales</i>	<i>Approbation du Compte rendu du 19 juin</i>
N°1	<i>Voirie</i>	<i>Travaux du Chemin de Moularès – réseaux secs -Hérault Energies</i>
N°2	<i>Finances</i>	<i>Demandes de fonds de concours à la CCGPSL</i>
N°3	<i>Jeunesse</i>	<i>Mise à jour du règlement de la Coloc'</i>
N°4	<i>Sécurité</i>	<i>Convention pour l'entretien des hydrants</i>
N°5	<i>Personnel</i>	<i>Créations de deux postes au service Animation</i>
N°6	DIVERS	<i>Questions d'actualité locale ayant trait aux affaires de la commune</i>

N° 1- Travaux chemin de Moularès : Convention financière entre la Commune et Hérault Energies

Suite à l'étude réalisée par Hérault Energies relatives aux travaux d'électrification, d'éclairage public et de télécommunication chemin de Moularès.

Il sera proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation d'une convention financière.

Le plan de financement est le suivant ; cout total des travaux : 109 131,39 €

Dépenses prévisionnelles pour la collectivité : 66 616,41 €

Participation d'Hérault 42 514,98 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal ;

- *APPROUVE l'établissement d'une convention financière avec Hérault Energies.*
- *FIXE la participation de la commune à 66 616,41 €*
- *AUTORISE le maire à signer la convention avec Hérault Energies, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Résultat du vote : à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2-Approbation des attributions des fonds de concours de la CCGPSL

Le conseil municipal s'est prononcé et a accepté les versements des attributions des fonds de concours de la CCGPSL pour un montant total de 90 000 € correspondant aux années 2017-2018-2019.

- *APPROUVE les attributions des fonds de concours de la CCGPSL concernant :*
 - *L'acquisition d'un terrain en ENS « du fond de l'air »*
 - *L'aménagement de la Plaine de Loisirs*
 - *L'installation des jeux au Clos st Paul*
 - *Les Illuminations*

Résultat du vote : à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N° 3- Mise à jour du règlement de l'activité COLOC'

Monsieur le Maire, sur proposition de madame Véronique DULAC, adjoint déléguée aux écoles et aux activités : jeunesse et périscolaire. Propose la mise à jour du règlement du centre de loisirs des adolescents « LA COLO'C » doit être mis à jour notamment les articles concernant la partie financière et les conditions d'annulation de séjour.

Madame Véronique DULAC précise qu'il s'agit de préciser les conditions et les délais d'annulation. Le conseil municipal valide le règlement intérieur du centre de loisirs.

Résultat du vote : à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N°4 - Convention d'entretien des hydrants

Vu l'article L.2213-32 du Code général des collectivités territoriales et le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatifs à la responsabilité du Maire dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur la commune.

Monsieur le Maire, sur proposition de monsieur Christian AMAT, adjoint délégué aux travaux et à la sécurité, il présente au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat la précédente convention arrivant à son terme en juillet 2019, Il propose une nouvelle convention d'entretien des hydrants avec NICOLLIN Eau, sur la base de 41 Poteaux à entretenir à 35, 00 € HT

- *APPROUVE l'établissement d'une convention d'entretien des hydrants avec NICOLLIN*
- *AUTORISE le maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision*

Résultat du vote : à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

N°5- Création de deux postes au service animation

En raison des besoins de service, le conseil municipal est appelé à voter la création de deux postes au service animation.

Monsieur le Maire rappelle :

- *Le conseil municipal crée et supprime les postes par délibération (article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).*
- *Une délibération ne doit pas porter indication du nom de l'agent qui sera recruté.*
- *C'est le maire qui procède au recrutement et nomme sur les emplois créés par le conseil municipal (article 40 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)*

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré

- *APPROUVE la création de deux postes*

Résultat du vote : à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS D'ACTUALITE :

- **Point sur la restauration scolaire**

Monsieur le Maire aborde le sujet de la rentrée scolaire et des effectifs. il indique qu'il est nécessaire de prévoir l'agrandissement de la cantine, le permis de construire du projet a été accordé, va s'en suivre un marché public pour la réalisation de cette construction nécessaire au bon fonctionnement du service de restauration scolaire.

Les services seront assurés et organisés dans cette période transitoire.

- **Point sur l'arrivée de la policière municipale dans la commune**

Le 2 septembre, au sein de l'équipe communale a été accueillie ce nouvel agent en charge de la police municipale.

Cette semaine, elle a été présentée auprès des commerces et auprès des établissements scolaires de la commune.

- **Point sur l'arrivée d'un adjoint technique**

Pour renforcer les équipes du service technique, un nouvel agent technique a été recruté au cours du mois d'août pour renforcer l'effectif du service technique.

Séance levée à 19H30

Le Secrétaire de Séance
Dominique SÉEBOLD

Le Maire
Alain BARBE

